



Municipalité de
RUSSELL
Township

Bulletin de la Municipalité

Édition 29 | Printemps 2026

Rencontrez-moi sur la rue principale

Nous vous invitons à participer à l'événement Rencontrez-moi sur la rue principale le jeudi 9 juillet 2026, de 17 h à 20 h au parc Yahoo (au 8, rue Blais à Embrun).

Ce rassemblement communautaire comprendra des kiosques de nourriture et de boissons, de la musique locale, des brasseries artisanales, de la peinture sur visage, un exercice de sécurité incendie, des activités de plein air, etc. Du plaisir pour toute la famille! L'entrée est gratuite.

Pour plus d'informations :
Russell.ca/RencontrezMoi.



Projets de construction majeurs

Carrefour giratoire à l'intersection de la route 300 et du chemin St-Guillaume

La construction est prévue à partir de mai 2026. Ce projet, mené par les Comtés unis de Prescott et Russell, s'inscrit dans la réfection de la route 300. Des détours seront mis en place; veuillez suivre le **Municipal511.ca**.

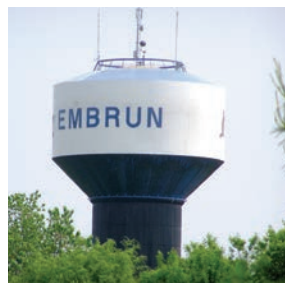
Phase 2 des travaux de réfection de la rue Notre-Dame

En 2025, une section des égouts pluviaux a été remplacée. Les travaux de remplacement se poursuivront en 2026. Les conduites d'eau seront également améliorées afin de répondre à la demande future. Des séances d'information ont eu lieu pour présenter les détails du projet. Plus d'information est disponible à **Russell.ca/rueNotreDame**.

Avis de restriction d'eau se poursuit à Embrun

Les restrictions d'eau à Embrun demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre pendant que la Municipalité de Russell poursuit les travaux à la tour d'eau d'Embrun. Toute utilisation extérieure de l'eau est interdite pendant cette période.

Des mises à jour seront publiées sur le site Web de la Municipalité, envoyées par courriel et partagées sur les médias sociaux. Abonnez-vous aux alertes au **Russell.ca/abonner**.



Les élections municipales de 2026 auront lieu le 26 octobre 2026

La période de scrutin se déroulera du 21 au 26 octobre 2026. Vous pouvez voter à tout moment en ligne ou par téléphone à partir du 21 octobre à 9 h jusqu'au 26 octobre à 20 h.



Vous souhaitez voter rapidement et facilement le jour du vote? Mettez à jour vos informations à l'avance! Rendez-vous sur le site d'inscription des électeurs d'Élections Ontario à **InscriptionVoteON.ca** pour confirmer, mettre à jour ou ajouter vos informations pour les élections provinciales et locales en Ontario.

Inscrivez-vous
sur la liste des
électeurs dès
aujourd'hui.

InscriptionVoteON.ca
1 866 242.3025

SACHEZ QUI REJOINDRE

Organique et déchets



613-443-1747 / infrastructure@russell.ca

Recyclage



Miller Waste
1-888-852-2374 / area2@millervaste.ca

Placement des bacs

Pour vous assurer que vos bacs verts et noirs (charbon) soient ramassés, veuillez à les positionner correctement :

- Placez votre bac avec les roues orientées vers la maison.
- Laissez au moins 2 pieds (60 cm) d'espace entre vos bacs vert, noir et de recyclage ou tout autre obstacle afin que le camion puisse les ramasser en toute sécurité.



Chemin

Un message du Maire

Les choses avancent

Alors que la neige fond et que nous accueillons des journées plus douces, le printemps nous offre un moment pour réfléchir, non seulement à ce que nous avons accompli, mais aussi à ce qui prend forme dans notre belle communauté.



Cette année, plusieurs projets longtemps attendus verront enfin le jour. Notre nouveau complexe récréatif, dont la construction est bien avancée, devrait ouvrir ses portes cet automne. Une fois terminé, il offrira un espace moderne et accueillant pour les programmes, les sports et les événements, un véritable lieu de rassemblement pour les résidents de tous âges.

Partout dans la Municipalité, des travaux routiers se poursuivront au printemps et à l'été. Il ne s'agit pas seulement de réparations de surface, les projets incluent des améliorations de sécurité, la modernisation des infrastructures souterraines et de nouveaux aménagements pour faciliter la circulation. Bien que ces travaux puissent entraîner certains désagréments temporaires, ils représentent des investissements durables dans des rues plus sécuritaires, plus efficaces et mieux adaptées à l'avenir.

Ces projets sont rendus possibles grâce à une planification à long terme constante et à une approche axée sur la collaboration. En mettant des fonds de côté au fil du temps, en établissant des partenariats solides et en obtenant des subventions, nous sommes en mesure de faire progresser nos priorités tout en maintenant l'un des taux de taxation foncière les plus bas de la région. Cela reflète notre engagement envers une croissance responsable, et d'offrir une valeur durable tout en respectant les sous de nos contribuables.

Nous adoptons également une approche innovante en matière de planification des infrastructures. En collaboration avec la Municipalité de La Nation, nous avons entamé les premières étapes d'un projet conjoint visant à répondre aux besoins futurs en matière de traitement des eaux usées. Il s'agit d'une solution régionale judicieuse, qui a déjà suscité l'intérêt de la province, et nous espérons qu'elle se joindra à nous pour soutenir sa mise en œuvre. C'est un autre exemple de la manière dont la collaboration nous permet de planifier efficacement et de dépenser de manière responsable.

Dans tout ce que nous entreprenons, le dialogue et les partenariats sont au cœur de notre approche. Que ce soit en écoutant les résidents lors d'événements communautaires, en collaborant avec des groupes locaux ou en travaillant avec les municipalités voisines et les différents paliers de gouvernement, nous restons concentrés sur des décisions qui servent les intérêts de notre Municipalité et de ses résidents.

En regardant vers l'avenir, nous continuerons à bâtir sur ces bases pour créer une communauté forte, connectée et résiliente, qui reflète les valeurs des gens qui y vivent, et le caractère rural qui rend notre Municipalité si unique.

Au nom du Conseil et du personnel municipal, je vous souhaite un printemps agréable et sécuritaire à vous et à votre famille.

Soyez informé sur VOTRE Municipalité!

Soyez parmi les premiers à recevoir l'information! Inscrivez-vous à nos courriels à **Russell.ca/abonner**.

Suivez-nous sur Facebook, Instagram et LinkedIn.



@MunRussellTwp





Programmes récréatifs d'été

Les camps Moustiques, Kaboum, Sunshine, Lightning et Xtreme et les activités à la piscine Centenaire de Russell seront de retour à l'été 2026!

Le guide des programmes et activités d'été sortira en avril. Visitez Russell.ca/Programmes.

DATES D'INSCRIPTIONS

Camps d'été

- Résidents : 8 avril à 9 h.
- Non-résidents : 13 avril à 9 h.

Programmes aquatiques

- Résidents : 29 avril à 9 h.
- Non-résidents : 4 mai à 9 h.
- Inscription en personne pour leçons semi-privées et privées auront lieu le 4 juin de 17 h à 20 h à l'hôtel de ville au 717, rue Notre-Dame, Embrun.
- Par rendez-vous seulement : de 17 h à 19 h. Le lien pour prendre rendez-vous sera disponible le 20 mai à 9 h à Russell.ca/Programmes.
- Sans rendez-vous (premier arrivé, premier servi) : de 19 h à 20 h.



Permis de piscine et de spa

Avez-vous l'intention d'installer une piscine ou un spa prochainement? Les piscines et les spas d'une capacité de 18 pouces d'eau ou plus nécessitent un permis.

Pour en savoir plus sur les exigences, consultez Russell.ca/PermisPiscine.



Visitez nos placottoirs!

Nos deux placottoirs sont de retour à Embrun et Russell cette année! Venez jouer aux échecs, vous détendre et profiter de ces espaces publics.

Détails à Russell.ca/placottoir.

Votre soutien scolaire compte

Assurez-vous d'être prêt(e) à voter en 2026!

Saviez-vous que votre désignation du soutien scolaire détermine à quelle élection des conseillers scolaires vous pourrez participer lors des prochaines élections municipales et scolaires?

En Ontario, les propriétaires et les locataires peuvent choisir le conseil scolaire qu'ils appuient. Cette désignation sert aussi à déterminer votre inscription sur la Liste préliminaire des électeurs, afin que vous soyez placé sur la bonne liste électorale pour les élections municipales et des conseils scolaires.

La SEFM (Société d'évaluation foncière des municipalités) est légalement responsable de la collecte des données sur la désignation du soutien scolaire. Cette information est fournie à Élections Ontario pour aider à établir et à maintenir la Liste préliminaire des électeurs.

Les désignations du soutien scolaire devraient être vérifiées et, au besoin, mises à jour d'ici le 1er juin 2026 afin d'être inscrites correctement sur la Liste préliminaire des électeurs pour l'élection du 26 octobre 2026. Pour en savoir plus sur le soutien scolaire et mettre à jour votre désignation, visitez mpac.ca/fr/schoolsupport.



Permis de construire en 48 heures

Accélérez vos petits projets résidentiels!

Du 6 mai au 2 septembre 2026, demandez un permis de construire en 48 heures pour de petits projets résidentiels tels que des terrasses, des remises ou rénovations résidentielles mineures.

Soumettez votre demande avant midi les lundis. Les permis seront émis au plus tard les mercredis après-midi, si toute l'information est fournie et que la proposition est conforme au Code du bâtiment de l'Ontario et aux règlements de zonage municipaux. Vous trouverez sur notre site Web de plus amples informations sur les différents projets afin de vous assurer que vous soumettez toutes les informations nécessaires pour éviter les retards.

*Le fait de ne pas fournir toute l'information nécessaire peut entraîner des retards.

Pour plus d'information et pour télécharger le formulaire d'application, consultez le Russell.ca/construire ou nous rejoindre à inspections@russell.ca.



Nouvelles règles sur le monoxyde de carbone

Le 1er janvier 2026, la province de l'Ontario a apporté des changements aux lois concernant les avertisseurs de monoxyde de carbone (CO). En Ontario, les habitations devaient déjà être munies d'un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage ainsi que d'un avertisseur de CO à l'extérieur de toutes les chambres à coucher. Dorénavant, un avertisseur de CO est également obligatoire à chaque étage si la résidence est équipée d'un appareil à combustion ou d'un garage attaché. Ce changement est important et il est essentiel que tous les propriétaires en soient informés, ce qui, selon nous, n'a pas encore été pleinement réalisé.

En mai prochain, le Service des incendies de la Municipalité de Russell distribuera en main propre un avis informant de ce changement à chaque résidence de la Municipalité. Bien qu'il s'agisse d'une vaste opération, son importance ne peut être remise en question.

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs résidents souhaiteront faire des feux de camp sur leur propriété. Nous rappelons l'importance de respecter les règlements municipaux en vigueur. Il en va de même pour les permis de feu pour les propriétés agricoles. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter Russell.ca/feux.



Création de lots sur des terres agricoles

La plupart des terres agricoles situées à l'extérieur des villages sont dans une zone rurale ou agricole et désignées comme telles dans le Plan officiel. Lorsque la zone et la désignation sont toutes deux agricoles, la création de lots est très limitée par la Province. Le seul type permis est le surplus de résidence agricole, c'est-à-dire lorsque la maison de ferme existante peut être séparée du reste de la terre agricole.

Chaque propriété est différente et peut être soumise à certaines règles particulières. En général, la maison de ferme doit déjà exister, être habitable et la terre restante doit continuer à être utilisée pour l'agriculture — soit par le propriétaire actuel, soit par un agriculteur de bonne foi qui l'achète. Une modification de zonage est aussi requise pour s'assurer que la terre agricole ne soit pas utilisée à des fins résidentielles. Cela doit être complété dans un délai de deux ans, avec les autres conditions de consentement.

La création de nouveaux lots résidentiels par modification du zonage ou du Plan officiel n'est pas permise en zone agricole. Ces terres sont protégées par la Province comme terres agricoles de première qualité, même si elles ne sont pas cultivées. L'objectif est de préserver ces terres pour les générations futures.

